



VIVRE ENSEMBLE

**ENFANTS OU MIGRANTS?
LES CALCULS À COURT TERME
DE LA POLITIQUE D'ASILE**



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

HN

VE 169/sept.-oct. 2018

AUDIT – Sophie Malka	2
Prise en charge des mineurs non accompagnés.	
Un avenir hypothéqué	
ENCADREMENT – Giada de Coulon	5
Des disparités cantonales conséquentes	
TÉMOIGNAGE – Marie Rigal Leblanc	6
Quatre anciens mineurs non accompagnés	
se racontent	
REGARDS – Joyce Bitzberger	8
Accompagner vers l'autonomie, un rôle	
à dimensions multiples	
TÉMOIGNAGE – Nicole Eckmann Lévy	10
Être famille-relais, une démarche citoyenne	
CARTOGRAPHIE – Philippe Rekacewicz	12
La migration des mineurs non accompagnés	
LIVRE – Danielle Othenin-Girard	16
<i>De rêves et de papiers</i> de Rozzen Le Berre	
CHRONIQUES SUISSE – EUROPE	18
CRÉDIBILITÉ – ODAE romand	20
Son récit est qualifié d'invraisemblable	
malgré plusieurs éléments de preuve	
PROCÉDURE – Laura Affolter	22
Prise de décision en matière d'asile.	
Le régime de la suspicion	
DRÔLES DE NEWS	25
BD REPORTAGE – Olivia Zufferey	26
Témoignage d'un jeune Afghan.	
De l'Afghanistan à la Suisse [2/3]	

SOMMAIRE

ABONNEMENTS ET DONS 20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1 - IBAN CH 3809 00000 01200 95841

ÉDITORIAL

AFFIRMER SES VALEURS, CONTRE LA SOCIÉTÉ DU REJET

«Aidez d'abord les Suisses dans le besoin!». Cette phrase, que l'on trouve fréquemment sur les commentaires en ligne des journaux et sur les réseaux sociaux dès que le mot «étranger», «migrant» ou «demandeur d'asile» est évoqué, est loin d'être anodine. Elle concrétise cette mise en concurrence des défavorisé-e-s sur laquelle s'appuient les mouvements populistes pour parvenir au pouvoir. Et mérite d'être prise à bras le corps par les défenseurs du droit d'asile.

Il ne s'agit aujourd'hui plus seulement de montrer que celles et ceux qui se présentent comme les sauveurs ou les représentants «du peuple» sont les premiers à s'activer contre les intérêts des gens qu'ils prétendent défendre.

Il s'agit surtout de montrer que le socle minimal de droits que l'on cherche à préserver et promouvoir bénéficiera autant aux réfugiés qu'à celles et ceux que le système aura fragilisés.

Quand le canton de Berne, sur proposition d'un conseiller d'État UDC, réduit les montants de l'aide sociale en dessous des normes minimales recommandées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), il ne fait que s'engouffrer dans la brèche ouverte à l'encontre des demandeurs d'asile¹.

L'asile est un laboratoire du démantèlement social; il peut devenir un laboratoire de la reconstruction sociale. C'est peut-être une vision idéaliste de l'action politique. Mais que dire de la pratique actuelle ? De quelle vision est-elle porteuse ? Le bien commun ?

Prenons les mineurs non accompagnés (notre dossier). Leur prise en charge a fait l'objet d'une grande attention, de graves failles ont été identifiées, des mesures recommandées (pp. 2 à 5). Citoyens, acteurs privés

et publics se sont mobilisés autour d'eux et des pistes, nouvelles, ont émergé.

Ces mesures doivent être mises en place d'urgence. Et certaines méritent d'être étendues à d'autres jeunes en rade ou en souffrance. Ainsi de l'initiative cantonale visant à accorder à tout jeune jusqu'à 25 ans le droit, s'il le désire, de se voir attribuer un mentorat pour l'accompagner dans sa formation ou son insertion professionnelle. Elle sera déposée cet automne à Genève.

De même, l'accompagnement des mineurs non accompagnés ne devrait pas s'arrêter net au 18^e anniversaire. Certains sont vulnérables, n'ont pas encore acquis les outils nécessaires à se débrouiller seuls dans une vie d'adulte. Les abandonner brutalement à leur sort réduit tous les efforts à néant. Et coûtera à terme pour la société bien plus que l'investissement de départ: ces jeunes sont pour la plupart destinés à construire la Suisse de demain.

Il y a aujourd'hui urgence à instaurer une autre dynamique, basée sur le long terme et sur la cohésion sociale. La société du rejet, que l'on voit surgir un peu partout en Europe, ne pourra être combattue que dans l'affirmation de valeurs de solidarité, et dans l'assurance que personne ne restera à la traîne.

Les autorités doivent avoir le courage d'affirmer que ces jeunes sont d'abord des êtres humains. Que leur statut ne devrait pas les démunir, mais au contraire signifier une attention accrue, afin de leur garantir ce que tout enfant, en Suisse, est en droit d'attendre pour se développer harmonieusement. Protéger le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant aujourd'hui revient à protéger les droits fondamentaux qui nous concernent toutes et tous.

SOPHIE MALKA

¹ Le principe a été consolidé dans la dernière révision de la loi sur l'asile.

AUDIT

PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

UN AVENIR HYPOTHÉQUÉ

Encadrement, scolarité, santé, alimentation, projets de vie et professionnels, conditions d'hébergement. La Cour des comptes du canton de Genève a dressé en février 2018 un panorama de la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)¹. Sa lecture fait souvent froid dans le dos si l'on s'imagine un instant qui sont ces jeunes : des enfants et adolescent-e-s seul-e-s, sans parents, sans ressource. Florilège.

Des spécialistes ou militants y verront peut-être des manques. Certains, la non-reconnaissance de leur investissement personnel. D'autres, le soulagement de voir écrit noir sur blanc des aberrations qu'ils dénonçaient depuis longtemps.

Émanant d'un organe de contrôle de la bonne gestion de l'État, ce rapport ne peut être taxé de militant; il peut servir au-delà du canton de Genève, malgré des lois, pratiques et institutions cantonales disparates (voir p.4); surtout, il s'accompagne de recommandations assorties de délais de mise en œuvre et la perspective d'un suivi, à tout le moins pour se conformer aux obligations légales.

L'audit offre en effet un tableau très complet du cadre légal et de la situation sur le terrain. S'il salue des efforts pour absorber l'arrivée importante de jeunes en 2015 et 2016, il met le doigt sur les graves lacunes de l'État dans leur prise en charge et leurs conséquences sur la vie d'une partie d'entre eux. Des jeunes dont « il est fort probable qu'une majorité [...] restera à terme en Suisse ».

LA DILUTION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Alors qu'un représentant légal devrait jouer le rôle de parent de substitution, la Cour constate que le Service de protection des mineurs (SPMi), chargé de ce rôle, est sous-doté. Celui-ci laisse de facto d'autres acteurs

se charger de tâches découlant de l'autorité parentale, sans en être clairement investis: évaluation des besoins, scolarisation, état de santé, procédure d'asile, recherche de parents, gestion financière.

Le tuteur devrait rencontrer le jeune à son arrivée pour lui expliquer ce qui l'attend, le rassurer, l'accompagner. Mais « la charge de travail du SPMi durant la période 2015-2017 n'a pas permis d'organiser [le] premier entretien avant plusieurs mois après leur arrivée dans le canton. Ce délai a pu atteindre neuf mois dans certains cas. »

La Cour donne jusqu'au 31 décembre 2018 au Département de l'instruction publique (DIP) pour définir un cahier des charges en matière d'autorité parentale, définir des conventions de délégation de compétences avec les acteurs concernés et réévaluer la charge de travail des représentants légaux du SPMi.

UN FOYER DE L'ÉTOILE INADAPTÉ

Cristallisant les défaillances, le foyer de l'Étoile est un mastodonte en préfabriqué surdimensionné pour la mission à laquelle il a été affecté dans l'urgence de 2015 et l'arrivée non anticipée d'un grand nombre de jeunes exilés isolés. En bordure d'un gros carrefour quasi autoroutier, quelque 150 adolescents de plus de 15 ans y sont



photo: Valdemar Verissimo

avec lequel il doit subvenir à ses besoins de base (nourriture, vêtements, téléphone, loisirs,...). Il le dépense souvent rapidement par peur de se le faire voler. Personne ne lui apprend à organiser son budget ni ne supervise son alimentation.

De même, « la prise de médicaments n'est pas vérifiée », l'hygiène, les horaires, notamment pour se lever le matin pour aller à l'école ne font l'objet d'aucun suivi... affectant santé et scolarité.

ABSENCE D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE

Au cœur et à l'origine de ces défaillances de l'État, le constat que « les besoins propres des RMNA n'ont jamais fait l'objet d'une analyse spécifique » et que les départements en charge de ces jeunes n'ont pas une position commune, voire s'opposent sur le statut à leur accorder. Avec d'un côté l'Hospice général, en charge de l'hébergement et l'encadrement, qui défend l'idée qu'un RMNA est « avant tout un migrant [...] »; et de l'autre le Département de l'instruction publique et les services de santé qui le considère d'abord comme un enfant, un jeune en devenir. Un problème que soulevait un an plus tôt un groupe de travail de l'État de Genève dans un rapport assorti de recommandations

² L'Hospice général avait jusqu'au 31 juillet 2017 pour accroître la présence d'éducateurs au foyer et développer un projet éducatif institutionnel.

ENCADREMENT DES DISPARITÉS CANTONALES CONSÉQUENTES

restées lettre morte³. Celui-ci insistait pour loger les mineurs isolés dans des foyers à taille humaine «et d'accorder les normes d'encadrement avec celles d'un foyer éducatif»; alors que l'Hospice général y estime que «ses besoins ne sont pas les mêmes que ceux des jeunes suisses en foyer éducatif»...

La Cour pointe ici l'un des noeuds du problème et charge le Département de l'instruction publique de se concerter d'ici le 1^{er} janvier 2019 avec l'ensemble des «acteurs compétents» pour évaluer les besoins spécifiques de cette population en matière d'hébergement, d'encadrement social et éducatif, de santé, de formation scolaire et d'insertion professionnelle. Sur la base de cette analyse, le Conseil d'État devra prendre position sur le statut à leur accorder - «mineur», «migrant», ou «population spécifique avec besoins spécifiques» - et trancher entre le modèle de

³ Conseil d'État genevois, Task Force, *Troisième rapport concernant les conditions d'existence des mineurs requérants d'asile dans les centres d'accueil*, mars 2017

l'Hospice général ou celui du Département de l'instruction publique. Les douze recommandations du rapport – portant sur divers aspects de la question – feront l'objet d'un suivi par la Cour des comptes.

À voir maintenant si les travailleurs sociaux, personnel de santé, enseignants, familles-relais, et les acteurs associatifs qui se sont mobilisés pour répondre aux besoins urgents de ces jeunes et ont tissé des liens avec eux, parfois au-delà de leur domaine d'action initial, seront écoutés dans cette phase d'analyse du DIP. À voir également si l'attention, nécessaire, portée aux RMNA ne se fera pas au détriment des besoins de ceux d'entre eux qui arrivent à leur majorité, une étape souvent synonyme d'abandon et de descente aux enfers.

SOPHIE MALKA

GLOSSAIRE

RMNA: requérant d'asile mineur non accompagné

Enfant ou adolescent âgé de moins de 18 ans qui se trouve hors de son pays d'origine et n'est accompagné-e ni d'un parent, ni d'un-e représentant-e légal-e ou coutumier-e. En raison de sa minorité et de son isolement, il ou elle a droit à des mesures spéciales de protection durant toute la procédure (par exemple désignation d'une personne de confiance, audition adaptée, conditions d'hébergement et d'encadrement adéquates, etc.) garanties notamment par la Convention des droits de l'enfant.

Voir également nos éditions de Vivre Ensemble :

- *Alliance pour les droits des enfants migrants*, ADEM (www.enfants-migrants.ch)
- *Marie-Claire Kunz, Et les enfants dans tout ça ? La Suisse et la Convention relative aux droits de l'enfant*, VE 148/juin 2014

- *SSI, Catalogue de bonnes pratiques : Initiatives prometteuses pour la prise en charge de mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse*, 2^e édition 2017

- *SSI, Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse*, 2^e édition 2017

- *SSI, Catalogue de bonnes pratiques : Initiatives prometteuses pour la prise en charge de mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse*, 2017

- *Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), Recommandations relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non*

- *Enfance en exil*, VE 160 / décembre 2016
- *Des enfants, avant d'être des réfugiés*, VE 148/juin 2014

Avec des demandes d'asile en hausse en 2015 et 2016, les cantons ont dû adapter leurs structures pour offrir aux requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) un accueil adapté à leur vulnérabilité. Le Service Social International (SSI) a réédité en 2017 son « Manuel de prise en charge » centré autour de l'enfant, de ses droits, et de sa nécessaire protection. Il y rappelle que ces jeunes sont « d'abord des enfants avant d'être des réfugié-e-s ». Dans la lignée, le SSI a effectué un recensement cartographié des pratiques cantonales en matière d'hébergement, de soins, de scolarisation, etc., à partir duquel il a rédigé un « Catalogue des bonnes pratiques¹ ». Son constat relève de grandes disparités de prise en charge, qui parfois « relèguent au second plan » l'intégration des mineurs isolés. Quelques illustrations cantonales.

Le canton de Berne a mis en place dès 2016 un « hébergement adapté durant la phase d'accueil et d'orientation, avec un accent sur l'identification des besoins, l'aide médicale, l'orientation et l'acquisition de compétences» selon le Catalogue de bonnes pratiques établis par le SSI.

Cet encadrement engendre des coûts supplémentaires, jusque-là non couverts par le forfait de la Confédération. Le nouvel agenda intégration, qui sera mis en œuvre dès 2019, prévoit une part supplémentaire de financement aux cantons pour l'encadrement des RMNA. L'UDC a déjà demandé de réduire la part cantonale.

Le canton de Fribourg a réuni en mars 2017 des états généraux réunissant des acteurs des milieux scolaires, sanitaires, judiciaires et de l'asile. Un programme intitulé « Envole-moi » en a émergé en 2018. Ambitieux, il se focalise sur l'autonomisation et la prévention des comportements à risque pour dans un deuxième temps développer la responsabilisation des jeunes et les guider vers l'intégration sociale et professionnelle au moyen de la formation. Aspect innovant du projet: il pourra concerner des jeunes au-delà de la majorité, jusqu'à 25 ans.

Dans le canton de Vaud, la situation a été explosive en 2016, lorsque plusieurs jeunes d'un foyer MNA ont tenté de mettre fin à leurs jours. Dénonçant un encadrement socio-éducatif insuffisant notamment, les travailleurs sociaux employés dans ces foyers gérés par l'EVAM, soutenus par le syndicat SSP, obtiennent en janvier 2017 un renforcement de la présence éducative par le Conseil d'État. Suite à une année 2017 tendue entre la direction et ses employés, le SSP sollicite à nouveau le Conseil d'État. Celui-ci lui répond en janvier 2018 que l'égalité de traitement appliquée s'établit sur la norme des autres migrants et non plus sur celle des foyers pour mineurs: les jeunes arrivés en Suisse sans leur famille ne sont plus traités comme des enfants avant tout. En février 2018, l'annonce de la fermeture d'un des quatre foyers, engendrant de facto une augmentation du nombre d'enfants au sein des trois autres foyers, et la suppression de postes relatifs déclenchent une grève chez les travailleurs. À ce jour, les revendications concernant l'amélioration des conditions d'encadrement des mineurs n'ont pas été entendues par les autorités.

GIADA DE COULON

TÉMOIGNAGE

QUATRE ANCIENS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS SE RACONTENT

TROUVER SA PLACE DANS LE MONDE

Ils s'appellent Tsega, Aya, Olga et Jalil*. Arrivés il y a plus ou moins longtemps à Genève de divers pays, ils ont construit leur route, chacun avec ses particularités et ses similitudes. Quatre enfants, aujourd'hui majeurs, qui ont connu l'exil, la séparation, la solitude et qui ont lutté, appris, surmonté un grand nombre d'obstacles. Leurs récits de vie, qui ont été au cœur de notre travail de recherche témoignent de cette incroyable résistance à l'adversité.

Tsega* est arrivée d'Érythrée en 1999 à l'âge de 12 ans. « Je ne savais même pas où était la Suisse, je croyais que la terre était plate... ». Après un an en foyer, elle est prise en charge par une famille d'accueil. Cette famille deviendra sa « famille de cœur » avec qui elle créera des liens tendres, affectueux, familiaux. Malgré ce soutien, elle n'est qu'à moitié rassurée et sait qu'elle ne peut compter que sur elle-même : « J'étais pas dans ma famille, je devais être autonome ». Studieuse et appliquée, Tsega devient infirmière, et se naturalise. Aujourd'hui en couple avec un jeune homme qui a eu un parcours très semblable au sien, elle pense au mariage et à fonder une famille. Mais elle est pleine de doutes, et l'absence de sa famille biologique, lui pèse. Elle aurait besoin de leur accord mais n'a jamais réussi à se remettre en contact avec elle : « Dans la culture érythréenne ou éthiopienne on se marie entre nous. Si je devais retrouver mes parents naturels mais que je me suis mariée à un blanc d'ici, ils m'en voudraient à mort. Si je me marie à quelqu'un qui vient de mon pays, il pourrait ne pas leur convenir non plus. Et s'il leur convenait, c'est peut-être à moi qu'il ne conviendrait pas... ».

Aya* arrive d'Afrique centrale en 1996, alors âgée de 6 ans. Elle se souvient peu de

cette période. Elle passe une année dans un foyer avant d'être recueillie par un oncle qu'elle ne connaît pas. Bien qu'elle ne manque de rien au niveau matériel, elle se sent peu rassurée dans cette famille qui la menace sans cesse de la renvoyer en Afrique à la moindre faute : « Ils étaient très stricts, très sévères et me rappelaient à chaque fois que je n'étais pas d'ici. » De ce fait, elle bataille constamment pour être bonne élève, disciplinée, par crainte de ne pas voir son permis renouvelé. Elle en vient même à douter de son appartenance à cette famille tant elle se sent mal aimée. A ses 18 ans, elle est mise à la porte, son oncle ne percevant plus d'argent pour s'occuper d'elle. Aya prend donc son autonomie de manière forcée, alors qu'elle n'a pas achevé ses études. Malgré ces difficultés, Aya s'en sort, obtient sa naturalisation et tout juste diplômée, elle finit par trouver un emploi et un peu plus de sérénité.

Originaire de Russie, **Olga*** est âgée de 14 ans lorsqu'elle débarque en 2010 accompagnée de sa petite sœur. Elles évolueront dans des foyers différents jusqu'à leur majorité. Un peu perdue, Olga se réfugie dans ses rêves, mais la vie au foyer lui impose de créer des liens rapidement avec ses camarades et éducateurs et éducatrices : « C'était vraiment une échappatoire à la

solitude de me créer un nouveau monde ». Malgré des résultats scolaires inégaux et un peu de retard, Olga s'accroche et termine sa scolarité brillamment. La vie en foyer lui apprend une certaine autonomie, et les accompagnants la soutiennent dans les différentes épreuves jusqu'à ce qu'elle s'installe dans une résidence pour étudiants. Aujourd'hui à l'Université, et avec depuis peu un permis B, elle s'épanouit dans sa vie de jeune adulte. Elle garde son passé secret, et ne s'attarde pas sur le sujet, comme pour mieux le dépasser : « Je cache cela, je ne sais pas... peut-être pour m'accepter d'abord. Peut-être que je n'ai pas envie d'assumer ».

Jalil*, jeune afghan de 16 ans, arrive à Genève en 2009. Bien que sa sœur aînée soit installée en Suisse depuis longtemps, il connaîtra le parcours ordinaire d'un RMNA. Installé dans un foyer genevois, parfois mêlé aux adultes, il a terriblement de mal à créer des liens avec ses pairs. Entouré de violence et de solitude, il est incapable de se vouer à ses études : « Chaque personne qui vient ici arrive avec plein de problèmes. Et puis des fois, les problèmes, ils ne nous lâchent pas ». Pour épargner sa sœur gravement malade, Jalil tait sa souffrance et s'enferme petit à petit. A sa majorité, il reçoit un avis d'expulsion. Transféré aux Tattes, sans formation et sans espoir, son état psychique se détériore. Avec l'aide de son médecin, il finit par obtenir un studio. Grâce à son beau-frère, il est employé dans une épicerie. Mais les années d'isolement, de souffrance lui rendent la tâche difficile. Son seul souhait est alors de retrouver ses parents car il n'a plus aucun espoir ici. La routine de son travail et l'accompagnement de son médecin finissent par lui procurer une certaine stabilité. S'ajoute l'obtention de son permis B, après plusieurs refus, qui lui redonne confiance en l'avenir.

SURMONTER SON PASSÉ

Au-delà du fait de leur offrir une tribune, permettre aux mineurs non accompagnés de faire le récit de leur histoire est réellement bénéfique pour leur développement.

Se raconter est une façon de donner un sens à son passé et de se construire une identité acceptable par les autres et par soi-même. Et cette acceptation de soi permet la prise de distance nécessaire à envisager un projet de vie. Elle est la clé de cette fameuse résilience, qui transforme en force les adversités et les traumatismes.

Mais confier son histoire n'est pas dénué d'affect et marque la confiance donnée à l'autre. La prise en charge des mineurs non accompagnés devrait ainsi passer par ce temps du récit, permettant à celui qui raconte de devenir l'acteur de sa propre vie.

MARIE RIGAL LEBLANC

Ces quatre portraits sont issus d'un travail de bachelor effectué par Marie Rigal Leblanc et Fanny Jaussi dans le cadre de la Haute école de travail social. Dans leur recherche, les deux travailleuses sociales soulignent l'importance du récit de vie dans la reconstruction de l'identité et de l'avenir. Elles offrent également, à travers le regard de ces jeunes, un point-de-vue intéressant sur les précarités auxquelles ces enfants sont confrontés, ainsi que sur les loyautés qui se jouent dans leurs relations. Enfin, elles permettent de mettre en lumière le rôle et la responsabilité des travailleurs sociaux et de la société dans la prise en charge des jeunes personnes isolées.

Marie Rigal Leblanc, Fanny Jaussi, *Mineurs non accompagnés : des projets pour quel avenir ? Histoires de vie de quatre anciens MNA*.

Mise en lumière des freins et moteurs dans la construction d'un projet de vie, Genève, Haute école de travail social, 2017, à retrouver sur asile.ch et sur explore.rero.ch

REGARDS

ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE, UN RÔLE À DIMENSIONS MULTIPLES

DES ADOS, SANS FAMILLE

Au quotidien, les travailleurs sociaux guident les mineurs non accompagnés vers plus d'autonomie, aspirent à leur offrir un climat sécurisant et bienveillant leur permettant de se (re)construire. Comment approcher ces jeunes arrivés en Suisse sans leur famille ? Quelle distance instaurer, que donner de soi ? Quatre travailleurs sociaux impliqués dans cet accompagnement partagent leurs expériences. Ils nous donnent l'opportunité de mieux saisir la nature des liens qui se créent avec ces adultes en devenir et les stratégies employées pour les accompagner au mieux dans leur quotidien à Genève.

Plus qu'une bonne distance, il s'agit, pour les éducateurs.trices ou animateurs.trices socioculturel.es que j'ai pu rencontrer, de trouver une juste proximité avec ces adolescentes et adolescents venus des quatre coins du monde. Créer du lien et les guider dans cette ville et société d'accueil que sont Genève et la Suisse est ce à quoi aspire chacun d'entre eux.

« SON MEILLEUR OUTIL DE TRAVAIL, C'EST SOI »

Pour accompagner et nouer ces liens de confiance avec ces jeunes, il faut avant tout se sentir libre d'être soi-même. S'adapter à leurs besoins représente un défi permanent, qui exige de la souplesse, de l'imagination et de l'innovation, notamment dans les outils pédagogiques utilisés. « J'ai plusieurs cordes à mon arc, que je mets à contribution », explique l'un de mes interlocuteurs. S'autorisant à être créatifs, ils explorent des pistes qui parfois fonctionnent, parfois échouent. Il s'agit aussi d'être capable de sentir, d'observer, de se remettre en question et de prendre de la hauteur. Si certaines situations rendent adéquat le recours à l'humour « lorsque, derrière une question anodine, on perçoit l'angoisse ou la peur de

faire faux », d'autres demandent davantage de retenue ou de pudeur.

Ces accompagnants sociaux insistent sur la nécessité d'adopter une attitude bienveillante à l'égard d'adolescents en quête de nouveaux repères. Une bienveillance facilitant la parole qui se libère souvent dans des moments informels. « Il est essentiel de leur laisser suffisamment de temps pour leur permettre de se sentir en sécurité et de se dévoiler peu à peu », souligne une intervenante. Un rythme propre à chacun qu'il s'agit de ne pas brusquer.

Ils évoquent également cette recherche perpétuelle du bon équilibre, notamment dans la considération de la part d'enfance chez ces jeunes hommes et jeunes femmes en devenir : « La majorité souhaitant être rapidement autonome, le véritable challenge est d'assurer un cadre sécurisant sans pour autant les infantiliser ». Un des intervenants sociaux cite l'exemple d'un adolescent qui, « derrière son allure de 'dur à cuire', ses bras tatoués, se dégage une douceur et un grand besoin de reconnaissance d'une maman et d'un papa qui lui disent 'Bravo, c'est bien !' ». Pour les accompagner, il importe de considérer les jeunes dans leur entièreté, avec leurs forces et leurs fragilités. Dès lors,

devenir à leurs yeux une personne-ressource à qui l'on peut se confier sans crainte est un cadeau qui n'a pas de prix. Toutefois, il arrive que la magie du lien n'opère pas et d'autres chemins doivent être entrepris.

LE RÔLE DU COLLECTIF

Le travail en équipe et en réseau prend alors toute son importance. Il présente l'avantage d'ouvrir la relation à des personnes tierces et de passer le relais lorsque cela est jugé bénéfique. Accompagner à plusieurs permet à chacun d'incarner un rôle spécifique en accord avec sa propre identité. Ces rôles peuvent s'apparenter à ceux que l'on retrouverait dans une famille avec des membres de générations, de genres et de personnalités différentes. En effet, certains de mes interlocuteurs se sentent parfois identifiés comme une grand-mère, un frère ou une tante de substitution. Ces rôles peuvent néanmoins évoluer. De plus, la force de l'équipe et l'entente en son sein rendent supportables le sentiment d'impuissance que peuvent éprouver les accompagnants face à des réalités humaines difficiles, qu'il s'agisse de l'impossibilité pour tous les adolescents non accompagnés d'obtenir un titre de séjour en Suisse, de la précarité matérielle et sociale qui en découle, des carences affectives et des traumatismes présents chez la plupart de ces jeunes. Communiquer, évacuer et se soutenir dans cette expérience humaine intense apparaît comme une nécessité.

UN BOULEVERSEMENT

« C'est un bouleversement de soi. Nous nous confrontons à nos propres préjugés. Ces jeunes venus d'ailleurs nous obligent à nous remettre en question », me rapporte une

travailleuse sociale. Mes interlocuteurs qualifient leur travail d'enrichissant et de vivant. Une des motivations réside dans la magie des rencontres, la découverte de l'autre et de ce qui le caractérise. Être un témoin privilégié de l'envie d'apprendre de ces adolescents, de leurs progrès et de leurs réussites représente une de ces satisfactions qui donnent l'envie de poursuivre cette mission d'accompagnement. Certains insistent sur la période de l'adolescence qu'ils aiment particulièrement, d'autres sur leur contribution en tant que travailleur social à l'intégration de ces personnes. Toutes et tous manifestent leur désir de permettre aux adolescents de renouer avec des considérations de leur âge. Les faire rire. Les faire sourire. Les inviter à retrouver un peu de cette insouciance perdue dans l'exil et la séparation de ses proches et à reprendre goût à la vie : « Lorsqu'on est adolescent, il y a cette part d'enfant en nous qui ressort, si chouette à voir, d'autant plus que ce sont souvent des personnes qui ont dû mettre leur enfance de côté ».

JOYCE BITZBERGER



photo : Andreas Praefcke

TEMOIGNAGE

ÊTRE FAMILLE-RELAIS, UNE DÉMARCHE CITOYENNE

«ON EST LÀ POUR LUI, IL EST LÀ POUR NOUS»

A Genève, un nouveau type de famille a fait son apparition depuis fin 2016 au sein de la société civile : les familles-relais pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Le projet «1 set de + à table» est un projet du Service social international (SSI) mené en collaboration avec l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC) et les institutions en charge de ces jeunes. Par le biais d'activités diverses, le projet vise à favoriser l'intégration sociale des RMNA et ex-RMNA en Suisse par la mise en lien avec des familles et leur soutien. L'accent est mis sur l'accompagnement individuel, sur la relation entre des personnes d'ici et ces jeunes d'ailleurs, en continuité et en complémentarité des efforts menés par les autorités en matière de prise en charge.

Au départ, nous étions une dizaine de familles à nous lancer dans l'aventure... et aujourd'hui nous sommes près de 85 familles et autant de jeunes RMNA «parrainés» à Genève.

UN PROJET SIMPLE À VIVRE, MAIS SI DIFFICILE À RACONTER...

Être famille-relais, c'est quoi ? Pour nous, ça veut dire que Solomon mange avec nous deux fois par semaine, qu'il passe parfois le week-end ou quelques jours durant les vacances à la montagne avec nous. Pour d'autres, ça veut dire le partage d'une activité de loisirs un dimanche par mois, un jour fixe dans la semaine pour l'aide aux devoirs ou à la lecture, un accueil pour les repas de midi en période scolaire... Pour tous, ça veut dire l'occasion d'exprimer sa solidarité, d'offrir des repères stables dans la continuité, une opportunité de parler le français, des moments privilégiés, une expérience nouvelle d'«être ensemble».

Mais être famille-relais, c'est bien plus que cela ! Pour moi, cela a d'abord été une timide rencontre, un temps d'apprivoisement et de mise en confiance et finalement la création d'un lien avec un réel attachement

réciproque. Aujourd'hui, 18 mois après notre première rencontre, si nous nous voyons toujours quelques fois dans la semaine, Solomon est présent dans nos pensées (et par WhatsApp) quasi quotidiennement. Il a l'occasion de vivre dans notre famille, avec nos propres adolescents, quelque chose qui ressemble à ce que nous imaginons devoir être la vie d'un jeune de cet âge, une pause dans la dure réalité de son statut précaire, une sieste sur le canapé, une blague sur les filles, un «like» sur Instagram, une virée à vélo. On apprend ensemble à vivre dans l'instant présent, nos discussions deviennent plus «philosophiques» grâce à ses progrès en français, notre niveau de tigrinya restant malheureusement largement insuffisant.

S'APPRIVOISER, DANS LE RESPECT

Nous connaissons ses amis, il connaît les nôtres. Il nous parle de sa famille, nous lui présentons la nôtre. Il nous raconte son pays, nous lui montrons le nôtre et essayons de lui expliquer le fonctionnement. Nous rigolons beaucoup, mais accueillons aussi quand il le souhaite sa tristesse, sa colère, ses frustrations. On est là pour lui, il est là pour nous.



photo : Nicole Eckmann Lévy

C'est donc aussi beaucoup d'émotions de part et d'autre : le plus souvent de la joie, du plaisir partagé, mais aussi régulièrement de l'inquiétude, parfois de l'indignation, souvent de l'impuissance. Beaucoup de questions, des doutes, de l'incompréhension, de la révolte même. Mais par-dessus tout, de la tendresse et de la complicité, de l'engagement peut-être, de l'incertitude bien sûr, un doux mélange de découragement et d'espoir...

UNE RENCONTRE... DES RENCONTRES

Alors quand on est famille-relais, on a parfois envie de rencontrer et d'échanger avec d'autres familles dans le même projet, dans le cadre des soirées organisées par le SSI et l'AMIC, mais également à l'occasion de moments de partage plus informels. De donner aussi aux jeunes l'occasion de rencontrer d'autres familles-relais et de présenter la leur. D'où l'idée d'une participation commune

à la Course run2run qui se déroule le 22 septembre 2018 à Carouge. Une course-relais qui nous paraissait presque prédestinée.

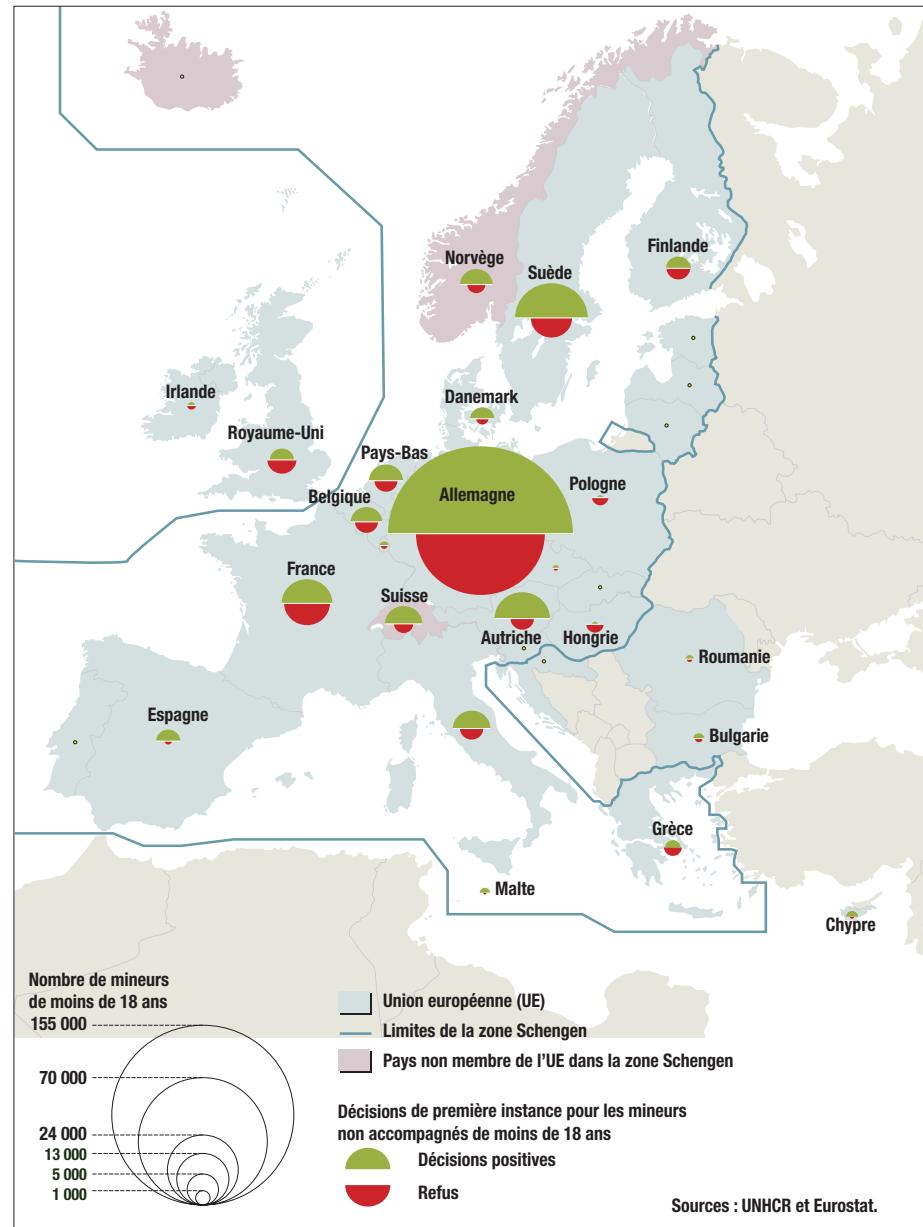
C'est ainsi que nous nous entraînons en famille depuis le mois de juin, les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes, les Suisses, les Érythréens, les Afghans... et tous les autres... pour relever ce défi sportif et offrir une opportunité de plus d'intégration sociale à ces adolescents. À nouveau, on se rencontre, on rigole, on échange, on partage... et on court ! Peut-être une façon de plus de continuer à aller de l'avant...

NICOLE ECKMANN LÉVY

Pour toutes autres informations sur les familles-relais ou pour manifester votre intérêt : <http://solidarity-young-migrants.ch/fr> ou info@ssi-suisse.org

COMMENT LES ÉTATS EUROPÉENS PROTÈGENT LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Données 2016



CARTOGRAPHIE

LA MIGRATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Combien sont-ils ces enfants partis seul·es sur les routes de l'exil ? D'où viennent-ils ? Comment les accueille-t-on et les protège-t-on ? Eurostat développe et publie des statistiques sur les mineurs non accompagnés¹. Des données qui permettent de spatialiser notre regard sur cet aspect de la migration internationale. Extrait d'un dossier cartographique réalisé par Philippe Rekacewicz, publié conjointement sur asile.ch et visioncarto.net.

DIX ANS DANS LA VIE DE DEUX ENFANTS SUR LES ROUTES DE L'EXIL (CARTE P. 14)

Hani et Hassan sont originaires de Hérat en Afghanistan. Ils avaient 12 et 14 ans lorsque leur père, un chef de guerre, a décidé de les envoyer vers l'Europe pour qu'ils puissent étudier, et espérer un avenir « un peu plus calme » et intéressant. Puisqu'il était impossible d'obtenir des visas pour eux, le père fut obligé d'utiliser un système de voyage parallèle, et a ainsi confié ses fils à un réseau de passeurs avec lesquels il était en confiance. Le voyage fut long et dangereux. Il a coûté entre 3000 et 4000 dollars pour chacun des garçons, alors qu'un vol depuis Téhéran pour l'Europe ne revient qu'à 400 ou 500 dollars...

Les enfants resteront à Paris durant six ans, très vite pris en charge par la protection de l'enfance, placés en foyer et inscrits à l'école, où ils apprendront le français et mèneront des études assez brillantes. Leur naturalisation française est en cours, les dossiers sont déposés et suivis de près par les responsables de la protection de l'enfance. Il semble que pendant toute cette période, et bien que sous la responsabilité de l'État français, ils aient continué à être en étroite relation avec des adultes afghans qu'ils rencontraient régulièrement dans des parcs à Paris.

En janvier 2014, alors qu'ils sont sur le point de passer leur baccalauréat, c'est la

fracture subite. Les deux garçons veulent tout arrêter, tout plaquer pour réaliser ce qui était leur rêve secret initial, rejoindre leur destination finale : les États-Unis. Le rêve américain, toujours vivant... Comme il est impossible d'y voyager directement, ils vont, toujours via des réseaux d'aides, d'abord partir au Danemark où on leur promet de les aider. Ils y resteront trois ans au cours desquels ils amélioreront leur anglais et apprendront le Danois. Mais les espoirs de partir s'amenuisent, les personnes qui avaient promis de les aider disparaissent et les deux garçons décident, du jour au lendemain, de repartir sur la route de l'exil, cette fois-ci vers l'Irlande où ils sont, depuis plusieurs mois, en attente d'une « ouverture » pour rejoindre l'Amérique...

Reste à comprendre ce mystère : qu'est-ce qui a bien pu pousser ces deux jeunes personnes à tout abandonner en France. Alors qu'ils avaient réussi à s'intégrer parfaitement dans le système éducatif français, alors qu'ils étaient en voie d'acquérir la nationalité française, les voilà repartis les poches vides dans l'inconnu, juste poussés par « l'idée » bien ancrée en eux de réaliser leur fantasme et d'atteindre le « pays parfait »...

PHILIPPE REKACEWICZ

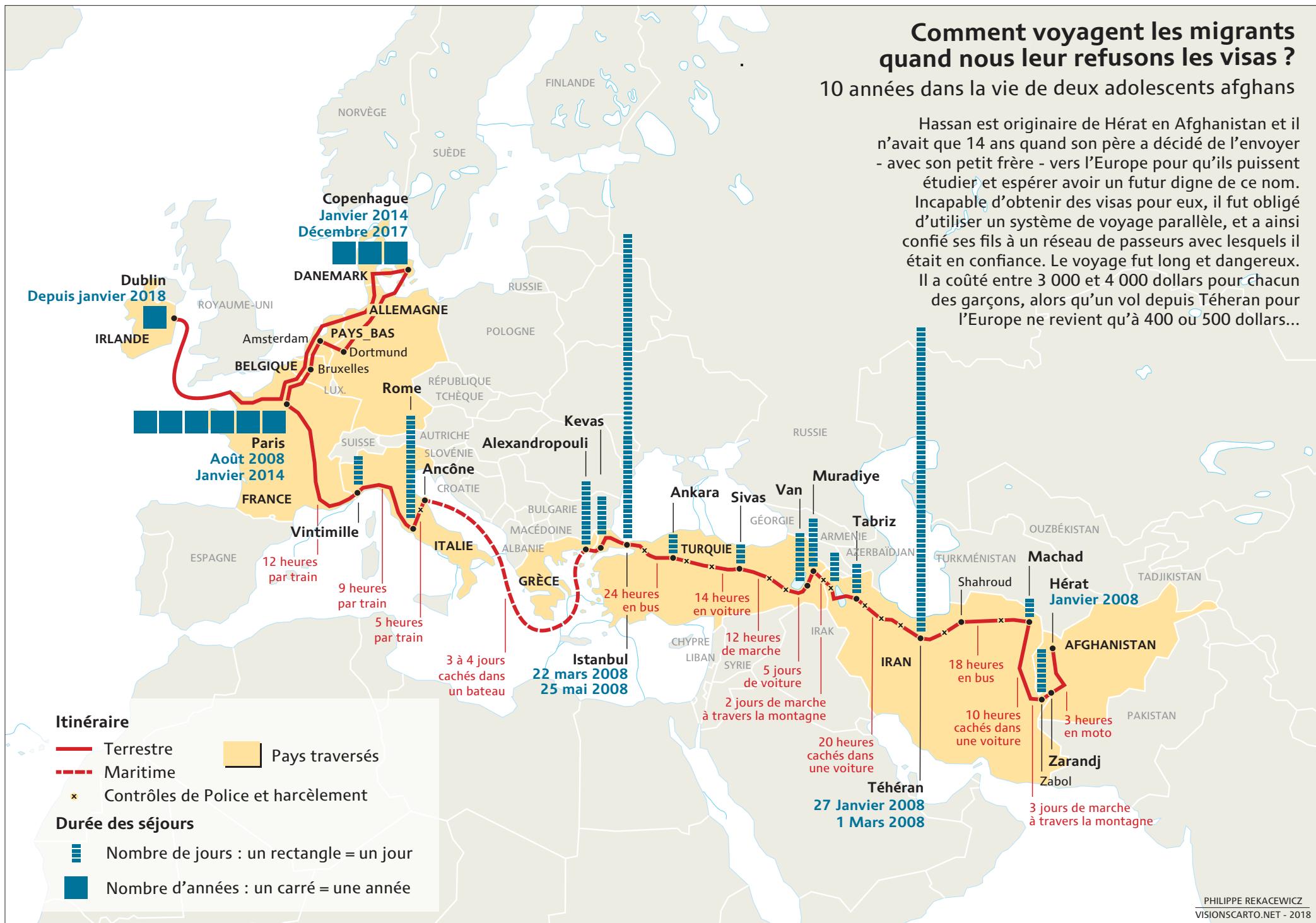
¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/asylum-and-managed-migration/data/database>

Comment voyagent les migrants quand nous leur refusons les visas ?

10 années dans la vie de deux adolescents afghans

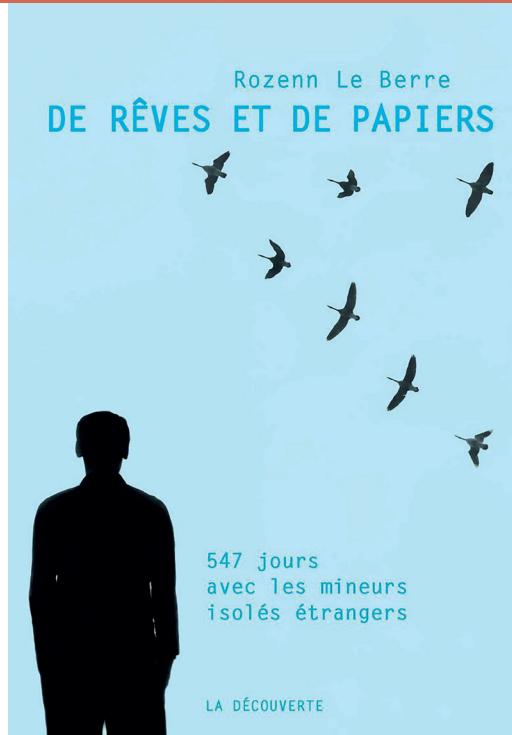
Hassan est originaire de Hérat en Afghanistan et il n'avait que 14 ans quand son père a décidé de l'envoyer - avec son petit frère - vers l'Europe pour qu'ils puissent étudier et espérer avoir un futur digne de ce nom. Incapable d'obtenir des visas pour eux, il fut obligé d'utiliser un système de voyage parallèle, et a ainsi confié ses fils à un réseau de passeurs avec lesquels il était en confiance. Le voyage fut long et dangereux.

Il a coûté entre 3 000 et 4 000 dollars pour chacun des garçons, alors qu'un vol depuis Téhéran pour l'Europe ne revient qu'à 400 ou 500 dollars...



DE RÊVES ET DE PAPIERS

Un très beau récit qui nous emmène à la rencontre de ces jeunes arrivés seuls en Europe, malmenés par l'exil durant des années et se heurtant encore aux incohérences administratives et au cynisme de la bureaucratie. Tous les faits relatés sont véridiques. Cela se passe en France, mais le livre pourrait tout aussi bien s'écrire en Suisse...



AU COEUR D'UN PETIT BUREAU

Chaque jour, le bureau de la narratrice ne désemplit pas... Il y a les rendez-vous fixés pour les entretiens, mais aussi l'arrivée régulière de policiers amenant un jeune, qu'il faut rapidement recevoir, rassurer, informer sur la procédure.

Et puis les passages nombreux, imprévus, spontanés de ces «ados», avides de rencontres, venant demander un conseil, une aide concrète, ou simplement échanger un sourire, quelques mots, formuler un espoir, ou alors déverser leur colère, confier leurs peurs et leur désarroi... Il s'agit certainement du volet le plus beau du «job», Rozzen Le Berre ayant su prendre le temps et donner l'énergie nécessaire à cette dimension relationnelle qui va faciliter son travail et lui donner tout son sens.

L'auteure, Rozzen Le Berre, a travaillé durant un an et demi comme éducatrice dans un service d'accueil pour jeunes exilés arrivés en France sans parents. Sa tâche: accueillir, informer, encadrer ces jeunes tant qu'ils sont hébergés dans le service, en attente d'un placement en foyer, et surtout mener des entretiens dits d'évaluation pour connaître l'histoire de ces jeunes et transmettre des indications à l'autorité compétente qui décidera si la personne est réellement mineure et isolée. Sa tâche sera encore d'annoncer la bonne ou mauvaise nouvelle à l'intéressé-e, quant à l'obtention ou non d'une autorisation de séjour en France.

C'est de cette expérience, éprouvante à bien des égards, mais aussi pleine de richesses, qu'est né son livre.

Car à l'intérieur d'elle-même, c'est un mélange de sentiments. La reconnaissance d'apprendre beaucoup, de vivre des moments d'échanges particulièrement intenses, de se savoir parfois très utile; mais aussi des doutes profonds, une culpabilité latente, trop souvent un constat d'impuissance et la douleur de devoir se battre avec l'absurde.

METTRE DES MOTS SUR LES SOUVENIRS

Un jour, Rozzen Le Berre se voit réagir avec indifférence à une situation. Pour elle, c'est un signal d'alarme: commencerait-elle à trop s'habituer à la souffrance, un moyen de se protéger? Après mûres réflexions, elle choisit de quitter ce travail qu'elle a pourtant aimé. Mais la peur de déraper est là...

Loin de son bureau, les traces de ce qu'elle y a vécu, entendu, ne la quittent pas. Un soir, elle griffonne sur un papier brouillon quatre histoires... Son talent d'écriture fait le reste...

UN RÉCIT RACONTÉ À DEUX VOIX

Une sorte de récit littéraire, plein de vie et de couleurs, de révolte et d'humour, où s'entremêlent les destins de chacun et chacune.

La première voix, la sienne, se fait l'écho de tous ces jeunes qu'elle a rencontrés, qui pour la plupart traînent avec eux d'atroces souvenirs et blessures, mais qui en dépit de tout se tiennent debout, rêvent d'avenir et sont encore capables de réagir comme de «vrais ados», dans l'impatience et les blagues. C'est un mouvement de vie qui nous emporte dans ce livre, où l'on découvre une succession d'histoires courtes, écrites avec une grande finesse d'observation et forte empathie, dans un style très coulé et imagé. Tout en rapportant la parole des autres, l'auteure exprime ses propres

émotions, ses malaises, ses erreurs, avec beaucoup d'honnêteté et la volonté de comprendre. Cela l'amène à poser de vraies questions, comme celle des moyens réels et fiables pour prouver une minorité, ou encore l'absence d'une politique d'accueil pour les tout jeunes adultes, finalement contraints par les absurdités d'un système à se construire une «pseudo-minorité» pour tenter leur chance.

La seconde voix, en alternance, relate le voyage terrifiant de Soulay, un jeune Malien. Soulay a décidé de «faire l'aventure». Il parviendra au bout de son périple et obtiendra un statut lui permettant de se reconstruire.

Un livre qui marque. Un livre écrit en hommage à tous ces jeunes exilés, mais dédié aussi aux assistantes et assistants sociaux, confrontés quotidiennement à ces réalités, en leur disant «Ne lâchez rien».

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

« SUISSE

27 juin

Le TAF a annulé une décision de renvoi Dublin vers la Bulgarie concernant le cas d'un requérant afghan. Il a estimé que le SEM ne pouvait pas exclure le risque de refoulement en chaîne sur la base de ses investigations, qui auraient dû être plus approfondies. En effet, en Bulgarie, certaines nationalités sont discriminées et leurs requêtes sont majoritairement déclarées comme infondées. Le taux d'acceptation des demandes d'asile de requérants afghans y est de 1,5%. Le cas est renvoyé au SEM. Dans deux cas similaires en France, la CourEDH a prononcé des décisions de mesures de précaution.

Juin

Au mois de juin, 56% des demandes d'asile en provenance d'Érythrée concernaient des bébés. Ces enfants, nés en Suisse, ont des parents qui sont eux-mêmes en attente d'une décision quant à leur demande d'asile. En Suisse, les naissances sont comptabilisées comme des nouvelles demandes d'asile.

4 juillet

Yemane, un jeune Érythréen arrivé en Suisse en 2015 à l'âge de 17 ans pour y demander l'asile, a été retrouvé mort dans un parc à Genève. Le statut de réfugié lui avait été refusé en 2017. D'après ses proches, il souffrait de cette situation d'exil et de la non-reconnaissance de son vécu. Il a été ensuite conclu qu'il s'agissait d'un suicide. Un rassemblement en sa mémoire a été organisé le 12 juillet.

10 juillet

Le TAF juge que les requérants d'asile érythréens déboutés peuvent être ren-

voyés en Érythrée, même s'il existe un risque qu'ils soient astreints au service national à leur retour. Selon le TAF, l'exécution du renvoi est également exigible et licite. Cette décision, très critiquée, amenuise les chances des requérants érythréens d'obtenir une protection de la Suisse.

12 juillet

La Commission nationale de prévention de la torture a publié un rapport concernant les rapatriements forcés par voie aérienne après avoir observé 78 transferts et 57 rapatriements sous contrainte. La Commission a noté des disparités cantonales et a fait part de son inquiétude concernant les renvois de femmes enceintes à un stade avancé et la mise en détention de mineurs. Elle recommande notamment de ne pas renvoyer les femmes enceintes de plus de 28 semaines.

25 juillet

Le TAF, prenant en compte une récente décision de la CourEDH, a conclu que le droit au regroupement familial, qui découle de l'article 8 CEDH, ne disparaît pas lorsque l'enfant atteint l'âge de la majorité au cours de la procédure. Cette décision renforce la protection des mineurs proches de l'âge de 18 ans qui souhaitent faire valoir leur droit au regroupement familial.

15 août

Un pasteur a été condamné par la justice neuchâteloise pour avoir hébergé dans son église et nourri un ressortissant togolais en situation irrégulière. Il a fait recours contre cette décision, qui fait écho aux autres cas de « délit de solidarité » ayant eu lieu en Suisse et en France ces derniers mois. La loi sur les étrangers (LEtr, article 116) ne

prévoit aucune exemption de poursuite lorsque l'aide à une personne en situation irrégulière est fournie dans un but uniquement humanitaire.

1er septembre

Opération comm' au Centre fédéral de Boudry, dans le canton de Neuchâtel. Une journée porte ouverte a présenté au public les infrastructures et le fonctionnement de la nouvelle procédure d'asile accélérée. Le centre va devenir le plus grand de Suisse romande. Il accueille principalement des personnes en attente de renvoi.

3 septembre

Suite à la nouvelle jurisprudence du TAF et après examen de 250 dossiers d'Érythréens admis à titre provisoire, le SEM a considéré que dans 9% des cas, l'admission pouvait être levée. En l'absence d'un accord de réadmission avec les autorités érythréennes, la Suisse ne peut pas exécuter ces renvois. Ces personnes vont donc perdre leur statut, n'auront droit qu'à l'aide d'urgence et n'auront plus accès au marché du travail. Le SEM va poursuivre les réexamens de plus de 2800 cas d'admission provisoire d'Érythréens d'ici mi-2019.

8 septembre

À Nyon, les associations 24.9, Agir pour accueillir et Le lieu-dit ont organisé une grande fête autour du thème de la migration. Le but était de sensibiliser la population à l'accueil des réfugiés.

« EUROPE

10 juin

10 jours après son arrivée au gouvernement italien, le ministre de l'Intérieur

Matteo Salvini met la pression sur l'Union européenne en annonçant qu'il fermait désormais ses ports aux bateaux de secours et en refusant à l'Aquarius, navire citoyen de secours en mer affrété par SOS Méditerranée et MSF, l'autorisation d'accoster. Les 629 naufragés sont restés bloqués à bord, en pleine mer, plusieurs jours, avant que l'Espagne ne propose au navire d'accoster à Valence. Cette situation s'est répétée en août: un navire des garde-côtes italiens, le Diciotti, a été bloqué pendant 10 jours dans le port de Catane, en Sicile, avec 177 rescapés interdits de débarquer. Une enquête a été ouverte par le parquet de Palerme contre Salvini pour séquestration.

28 août

La police grecque a arrêté 30 membres de l'ONG *Emergency response centre international*, qui vient en aide aux réfugiés sur l'île de Lesbos, pour « facilitation à l'entrée illégale d'étrangers sur le territoire grec ». Ils sont accusés notamment de recel, de participation à une organisation criminelle et de violation de secrets d'État et risquent jusqu'à la prison à perpétuité.

6 juillet

Dans une décision concernant l'affaire Cédric Herrou, agriculteur ayant porté assistance à des réfugiés après leur passage de la frontière italo-française, le Conseil constitutionnel consacre le principe de fraternité. Il a estimé que le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile devait être modifié afin d'exempter les actions humanitaires et désintéressées d'aide aux étrangers en situation irrégulière. Selon le Conseil, la loi ne reflète pas un équilibre entre le principe de fraternité et la préservation de l'ordre public. Le délit d'aide à « l'entrée irrégulière » reste néanmoins punissable.

15 août

Des centaines de manifestants se sont réunis à Bruxelles pour protester contre la détention d'une famille serbe avec quatre enfants de un à six ans. Leur demande de protection, déposée en 2011, ayant été refusée et la famille refusant de rentrer en Serbie volontairement, les autorités belges l'ont

placée dans un centre fermé proche de l'aéroport. Theo Francken, Secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations, ne fera pas marche arrière. La Belgique a déjà été condamnée trois fois pour détention de mineurs.

28 août

La police grecque a arrêté 30 membres de l'ONG *Emergency response centre international*, qui vient en aide aux réfugiés sur l'île de Lesbos, pour « facilitation à l'entrée illégale d'étrangers sur le territoire grec ». Ils sont accusés notamment de recel, de participation à une organisation criminelle et de violation de secrets d'État et risquent jusqu'à la prison à perpétuité.

3 septembre

Dans un rapport, le Conseil de l'Europe somme l'Espagne d'améliorer l'accès à la protection pour les demandeurs d'asile se trouvant dans les enclaves de Ceuta et Melilla (au nord du Maroc) et de leur assurer des conditions d'accueil décentes. L'Espagne avait notamment renvoyé 117 personnes au Maroc, en moins de 24 heures et sans examen, identification, ni possibilité de demander l'asile, après leur entrée sur le territoire à Ceuta. Au Maroc, les réfugiés d'origine subsaharienne sont victimes d'une répression illégale et sont déplacés de force dans des régions isolées au sud du pays ou vers la frontière algérienne.

6 septembre

Les autorités françaises ont fait évacuer le campement de Grande-Synthe, proche de Dunkerque. Plus de 500 personnes, dont 40 mineurs isolés, ont été soit orientées vers des centres d'accueil s'ils souhaitent demander l'asile en France, soit prises en charge par la police dans le cas contraire. Ces per-

sonnes, dont la grande majorité est Kurde irakienne, avaient pour projet de rejoindre la Grande-Bretagne. C'est la quatrième évacuation de ce campement en quatre mois.

Septembre

Une chaîne de télévision privée polonaise a annoncé la diffusion en automne d'une télé-réalité intitulée « Go back to where you came from », dans laquelle six nationaux retraceront à l'envers le parcours de réfugiés pour rejoindre l'Europe. Ils devront parcourir pendant six mois plusieurs pays, de Berlin à l'Irak, munis de leurs passeports, d'un peu d'argent et de leur téléphone. Des critiques ont fusé, tout comme à la suite de la programmation de cette même émission en Australie. La droite a accusé l'émission de faire de la propagande pro-immigration, alors que la gauche estime que ce programme n'est pas éthique et traite les réfugiés comme des bêtes de scène.

> CEDH: Convention européenne des droits de l'homme

> CourEDH: Cour européenne des droits de l'homme

> DFJP: Département fédéral de justice et police

> HCR: Haut Commissariat pour les réfugiés

> MNA: mineur non accompagné

> SEM: Secrétariat d'État aux migrations

> TAF: Tribunal administratif fédéral

> UE: Union européenne

Page réalisée par Maëva Villard
Sources: Presse, Migration News Sheet, Migreurop, site asile.ch

CRÉDIBILITÉ

SON RÉCIT EST QUALIFIÉ D'INVRAISEMBLABLE MALGRÉ PLUSIEURS ÉLÉMENTS DE PREUVE

Yared* demande l'asile en Suisse après avoir quitté l'Éthiopie, où il a été détenu et maltraité en tant qu'opposant politique. Il présente une convocation officielle des autorités éthiopiennes et un rapport médical rédigé par un service spécialisé attestant de son état de santé et corroborant ses dires. Cependant, le SEM puis le TAF considèrent que ses déclarations sont invraisemblables et prononcent son renvoi de Suisse.

Yared, d'origine éthiopienne, entre en Suisse en septembre 2015 et y dépose une demande d'asile. Il déclare avoir été arrêté en 2014 dans le cybercafé qu'il gérait à Addis-Abeba, puis emprisonné pendant quatre mois. Les autorités l'accusaient d'être un opposant au régime, car des membres d'un parti de l'opposition utilisaient son cybercafé afin d'imprimer des affiches contre le pouvoir. Yared ajoute avoir été emprisonné une seconde fois pendant deux mois durant la campagne électorale de 2015, à nouveau soupçonné de soutenir l'opposition. Il dit avoir été battu et torturé lors de ces deux périodes de détention. Alors qu'il avait déjà quitté le pays, Yared a reçu une convocation de la part des autorités éthiopiennes datée d'août 2015, réceptionnée par sa sœur et dont l'original a été remis au SEM. Yared verse à son dossier des éléments relatifs à son état de santé, qui corroborent ses dires sur les traitements dont il aurait été victime. En effet, il souffre notamment de troubles de l'audition et de l'articulation de la mâchoire, que les médecins attribuent à de probables coups au niveau de la tête. Yared présente d'autres séquelles, possiblement dues à des passages à tabac et à des brûlures. Il est également suivi sur le plan psychiatrique à la Consultation pour victimes de torture et de guerre (CTG) pour dépression et état de stress post-traumatique. Un rapport médical de juillet 2017, remis lui aussi au SEM, conclut

notamment à une perforation des tympans et à un état de stress post-traumatique.

En août 2017, le SEM rejette la demande d'asile de Yared, qualifiant ses déclarations d'invraisemblables. Le SEM trouve « incompréhensible » que les autorités éthiopiennes aient décidé d'arrêter Yared sans aucune raison ou indice préalable et « illogique » que celles-ci l'aient libéré faute de preuve puis arrêté à nouveau quelques mois plus tard. Selon le SEM, les explications fournies par Yared sont « vagues », « stéréotypées » et « vides de tout élément de vécu ». Les exigences de vraisemblance posées par l'art. 7 LAsi n'étant selon lui pas réalisées, le SEM renonce à examiner la pertinence des faits allégués. Il réfute la qualité de réfugié de Yared et prononce son renvoi, estimant qu'il n'a démontré aucun risque vraisemblable d'être exposé à une peine ou à un traitement prohibé par l'art. 3 CEDH ni aucune mise en danger concrète due à sa situation médicale (art. 83 al. 4 LEtr.).

Suite à la décision du SEM, Yared fait recours au TAF en octobre 2017. Il évoque les moyens de preuve détaillés et pertinents qui n'ont pas été considérés par le SEM, comme la convocation des autorités éthiopiennes d'août 2015 ou le certificat médical de juillet 2017. Yared rappelle les séquelles laissées par les mauvais traitements subis

lors de sa détention. De plus, en raison de sa présumée appartenance à l'opposition politique éthiopienne, Yared se dit exposé à de sérieux préjudices.

Le TAF rejette la demande de dispense de frais et d'assistance judiciaire en octobre 2017, le recours étant jugé voué à l'échec. Yared dépose une demande de reconsideration de la décision incidente du TAF, rappelant une fois encore qu'il a apporté des preuves matérielles qui n'ont pas été considérées ni par le SEM ni par le TAF. De surcroît, dans sa décision incidente, le TAF s'appuie sur le fait que Yared aurait imprimé des tracts en 2015, soit après la fermeture de son cybercafé. Pourtant, la mandataire de Yared rappelle que celui-ci n'a jamais tenu de tels propos. Le TAF rejette ensuite la demande de reconsideration puis le recours de Yared, car celui-ci n'aurait rendu vraisemblable ni l'existence ni le risque de persécutions de la part des autorités éthiopiennes à son égard. Le TAF considère qu'il se serait également contredit sur le moment de sa seconde arrestation. Dans son recours, la mandataire de Yared avait précisé que les indications temporelles données par le recourant étaient effectivement vagues (« ensuite », « puis »), mais que le SEM n'avait pas cherché à les clarifier et à confronter Yared sur les apparentes divergences dans ses déclarations. De plus, ces indications temporelles ont été données dans le cadre d'une question générale sur les motifs d'asile de Yared, et non en réponse à une question spécifique portant sur le moment de la seconde arrestation. Finalement, pour le TAF, bien que le rapport médical et le fait que Yared soit suivi par la CTG attestent des faits avancés, ils ne suffisent pas à rendre vraisemblables les motifs de fuite allégués. Le TAF estime ainsi que Yared ne remplit pas les conditions d'octroi de l'asile et prononce son renvoi.

QUESTIONS SOULEVÉES

• *Le SEM, puis le TAF ne prennent pas en compte certains moyens de preuve matériels, comme des avis de spécialistes de la torture, qui concordent pourtant avec les allégations de « Yared ». De tels indices ne devraient-ils pas suffire pour considérer ses propos comme vraisemblables ?*

• *Le SEM et le TAF ont considéré que les déclarations de « Yared » lors de son audition étaient contradictoires, stéréotypées et vides de tout élément de vécu. Lors d'une audition dont l'issue sera déterminante, que peut-on réellement attendre, en termes de précision et de détails, d'une personne qui se trouve dans un état de stress post-traumatique et à qui l'on demande de se rappeler d'une période où elle a été torturée ?*

• *L'art. 7 LAsi n'exigeant « que » la vraisemblance des motifs d'asile, et non une preuve stricte, le doute ne devrait-il pas profiter au requérant d'asile ?*

ODAE-ROMAND.CH

[Lire également page 22](#)

PROCÉDURE

PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'ASILE. LE RÉGIME DE LA SUSPICION

Autant les collaborateurs du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) que les conseillers juridiques qui accompagnent les demandeurs d'asile semblent s'accorder sur le fait que la majorité des demandes d'asile sont rejetées sur la base du caractère « non vraisemblable » de la demande¹. Sur son site Internet, le SEM affirme ainsi — et c'est un discours très présent également dans l'espace public — que beaucoup de demandeurs d'asile « racontent une histoire dramatique inventée de toutes pièces, espérant ainsi obtenir le statut de réfugié »². Une attitude qualifiée d'« abus », et contre laquelle l'institution s'érige en rempart.

Comment expliquer que nombre de décisions négatives soient fondées sur l'article 7 de la loi sur l'asile, qui définit la « vraisemblance », plutôt que sur la non-éligibilité au statut de réfugié (article 3)? Dans le contexte français, Fassin et Kobelinsky (2012) lient cela au tournant politique des années 80 et 90. Ils montrent que la fin de la guerre froide et la crise économique des années 70 ont conduit à des politiques bien plus restrictives en matière d'immigration et d'asile, mettant davantage l'accent sur la dissuasion et la lutte contre les « abus ».

Un constat qui vaut également pour la Suisse (Miaz, 2017), mais qui ne suffit pas à expliquer la prépondérance du critère de vraisemblance dans l'examen des demandes d'asile. Ma thèse de doctorat, pour laquelle j'ai mené une recherche ethnographique en 2014 et 2015 au sein

de différentes divisions du SEM, montre que les mécanismes intra-institutionnels jouent ici un rôle essentiel.

UN CONDITIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Je me suis ainsi intéressée aux pratiques quotidiennes des collaborateurs du SEM et à la manière dont certains « modèles » de prise de décisions deviennent naturels ou routiniers pour ces derniers. Pour mieux comprendre comment fonctionne la prise de décision en matière d'asile — et dans les bureaucraties plus généralement —, il faut prêter attention à l'élaboration et à la structuration des pratiques discrétionnaires des décideurs.

Par pratiques discrétionnaires, j'entends ici les actions nécessaires pour interpréter le droit général dans l'évaluation de « cas » ou situations spécifiques.

¹ Aucune statistique ne permet de le montrer, parce que les décisions négatives se voient attribuer le même code statistique, indépendamment du fait qu'elles sont prises sur la base de la « non-vraisemblance » (Art. 7 LAsi) ou de la non-éligibilité au statut de réfugié (art. 3 LAsi).

² <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asyl/asylrecht.html>



Persécuté politique!? Mon Dieu, tout le monde dit ça.
Donnez-nous des preuves!

Extrait de *Caricartoons Exil*

Ces pratiques ne sont pas seulement le résultat de choix libres et autonomes des décideurs. Elles sont façonnées par l'institution au sein de laquelle ils travaillent. On peut donc parler d'« habitus institutionnel », que je définis comme schéma de pensée, d'action, de perception et de désir qui découle de la position des collaborateurs au sein du SEM. L'habitus institutionnel met l'accent sur les expériences vécues au travail et sur la socialisation institutionnelle pour comprendre ce qui façonne les manières de comprendre, juger et agir des collaborateurs du SEM.

UNE SOLUTION DE FACILITÉ

Ma recherche montre ainsi quatre raisons principales pour lesquelles les collabora-

Drôles de news

passé ou des persécutions à venir. Enfin, de nombreux collaborateurs considèrent qu'il est plus facile, émotionnellement, de justifier des décisions prises sur la base de la vraisemblance : la responsabilité de la décision négative revient alors au demandeur qui n'a pas dit « la vérité ».

LA MÉFIANCE VALORISÉE

Je montre aussi qu'à travers leur socialisation au travail, les décideurs en viennent à assumer le rôle de « protecteurs du système ». Un rôle qui, dans le discours des personnes interrogées, prend un double sens. D'une part, il s'agit de protéger ce qu'ils considèrent comme la valeur humanitaire de l'asile : réservé l'asile à ceux qui le méritent vraiment, en limitant son accès. D'autre part, protéger le système consiste à défendre « les intérêts de l'État » : ne pas rendre l'asile « trop attractif » revient alors à protéger la Suisse contre l'installation d'un trop grand nombre d'étrangers ».

Ces finalités ne sont pas revendiquées comme objectifs propres par les collaborateurs, à savoir ce qui oriente leurs prises de décision. Néanmoins, je montre qu'en tant qu'objectifs institutionnels inculqués tout au long de leur socialisation dans l'institution, ceux-ci façonnent la manière dont les collaborateurs envisagent leur rôle et ce qu'ils considèrent comme des valeurs « professionnelles » de prise de décision. Tel est le cas de la suspicion.

Ainsi, au sein du SEM, être suffisamment méfiant est perçu comme signe de professionnalisme, alors que sera qualifié de « naïveté » et de « paresse » le fait de ne pas « creuser assez profondément » pour trouver des contradictions et des signes de non-vraisemblance. Pour être professionnels, les collaborateurs doivent donc « creuser profondément » pour prouver la (non) véracité des déclarations des demandeurs d'asile et « tester leur crédibilité ».

UNE TECHNIQUE BIAISÉE

Rappelons seulement que les techniques de questionnement visant à tester la crédibilité ne font pas que découvrir des « contrevérités » et des contradictions. Elles les génèrent activement, comme l'ont montré plusieurs auteurs (Scheffer, 2001 ; Trueman, 2009).

L'accent mis sur la vraisemblance et l'attitude de suspicion à l'égard des demandeurs d'asile au sein de processus de classification légale conduit ainsi au renforcement de la figure particulière du demandeur d'asile débouté comme « faux réfugié » et « abusif ».

Une figure qui, en retour, vient renforcer les volontés du SEM et de ses collaborateurs d'identifier ces « abusifs » et de les exclure.

LAURA AFFOLTER

Institut d'anthropologie sociale,
Université de Berne
Traduit de l'anglais
et adapté par Raphaël Rey

Lire également page 20

Références

- Affolter, Laura, 2017, *Protecting the System. Decision-Making in a Swiss Asylum Administration.* Thèse de doctorat, Université de Lausanne & Université de Strasbourg.
- Fassin, Didier ; Kobelinsky Carolina, 2012, *How Asylum Claims Are Adjudicated: The Institution as a Moral Agent.* In: Revue française de sociologie, 53 (4): 444-472.
- Miaz, Jonathan, 2017, *Politique d'asile et sophistification du droit. Pratiques administratives et défense juridique des*
- Scheffer Thomas, 2001, *Asylgewährung: Eine ethnographische Analyse des deutschen Asylverfahrens.* Stuttgart: Lucius & Lucius.
- Trueman, Trevor 2009, *Reasons for Refusal: An Audit of 200 Refusals of Ethiopian Asylum-Seekers in England.* Journal of Immigration, Asylum and Nationality Law 23(3): 281-308.

EXTRÊME DROITE BANALISER POUR MIEUX RÉGNER

« Chemnitz n'est pas un village de nazis », assurait Roger Köppel, chef de file de l'UDC et patron de la *Weltwoche*, après être allé voir les manifestations en Allemagne (24 heures, 03.09.18).

Les néonazis ? Ils représentaient « sans doute moins de 10 % » des manifestants. Et de dénoncer une « diabolisation » médiatique à propos de « chasses » aux étrangers dont il n'a « pas eu confirmation ». Les gentilles manifestations étaient selon lui le fait d'une majorité de personnes ordinaires mais coupées des élites... Et comment qualifier l'attaque d'un restaurant juif et de son patron par des néo-nazis en marge de ces événements ; un simple effet collatéral ? En Allemagne, le chef du Renseignement intérieur Hans-Georg Maassen (notamment chargé de la lutte contre les extrémistes violents), soutenu par Seehofer, ministre de l'Intérieur hostile à Angela Merkel, était sur la sellette mi-septembre, accusé de relations troubles avec l'extrême droite. Il avait aussi qualifié de *fake news* les films montrant ces chasses à l'homme.

Le jour de la publication de l'interview de Köppel, la Commission fédérale contre le racisme publiait une étude sur le traitement médiatique des musulmans en Suisse. La *Weltwoche* s'y distingue pour son « comportement problématique » : abordant majoritairement des thèmes créant une distanciation du public à l'égard des musulmans, tout en procédant à des généralisations.

La recette pour créer du rejet et de la xénophobie.

ÉRYTHRÉE LE TAF FAIT DU RELATIVISME CULTUREL

Dans leur arrêt du 10 juillet 2018 sur l'Erythrée, les juges du Tribunal administratif fédéral ont reconnu que la conscription (dont la durée n'est pas déterminée) pouvait être considérée comme du travail forcé. Ils ont aussi reconnu que des mauvais traitements et des abus sexuels étaient commis durant le service national.

MAIS... ajoutent les juges, ce travail forcé doit être vu à la lumière du « « contexte érythréen », qui est un « système économique caractérisé comme « socialiste » et basé sur « l'auto-suffisance » ».

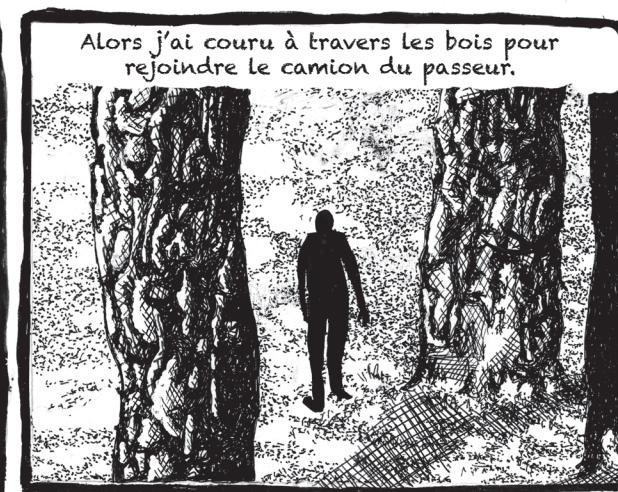
Et deuxième « mais » : « ces mauvais traitements et abus sexuels ne sont pas commis DE MANIÈRE À CE POINT GÉNÉRALISÉE » (sic !)

En termes crus, actes de tortures et viols sont commis au nom de l'effort national, dans des camps d'entraînement aux relents de rééducation. Et il n'y a rien à y redire, selon les juges : ils estiment « licite » et « exigible » l'exécution du renvoi de personnes pouvant être enrôlées dans le « service national » à leur arrivée.

Voir *Du travail forcé ? Oui, mais tolérable en Érythrée*, par Lucien Collardier et Sarah Fehner, SOS Asile Vd, n°128, 3^e trimestre 2018

SOPHIE MALKA

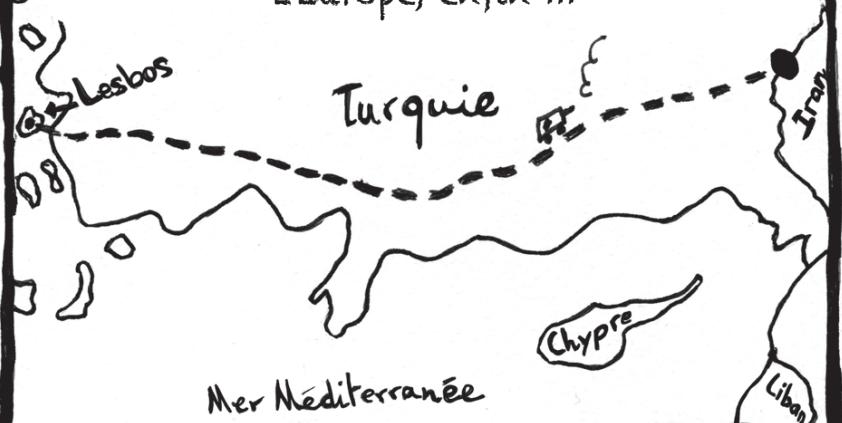
Nous étions trente hommes, femmes et enfants à vouloir franchir la frontière entre l'Iran et la Turquie. J'avais quitté Téhéran il y a dix jours. Un passeur nous avait cachés dans une cave, en attendant que la voie se libère. Un camion nous attendait de l'autre côté. Cela faisait 26 heures que nous nous terrions.



J'y suis arrivé juste à temps, juste avant le départ. A l'intérieur, nous n'étions plus que 15 passagers. Les autres se sont-ils perdus ? Ont-ils été arrêtés ?



Nous avons roulé durant de longues heures. Nous avons traversé la Turquie, puis pris un bateau pour Lesbos, en Grèce. L'Europe, enfin !!!



Le camp de Moria à Lesbos est un grand village. Plus de 6000 personnes y sont entassées.



J'y suis resté près de deux mois. Je travaillais comme interprète persan-anglais, aidant mes compatriotes afghans.



Dans le camp, plus la chaleur augmentait, plus l'hygiène devenait déplorable. A l'approche de l'été, j'ai réussi à partir à Athènes. J'aimais bien ma vie dans cette ville. Mais c'était la crise. Je n'avais aucune perspective. A 17 ans, je voulais travailler, continuer une formation, reconstruire ma vie, ce qu'Athènes ne pouvait pas m'offrir. J'y suis resté deux semaines, juste le temps de trouver un moyen de rejoindre l'Allemagne. Un ami rencontré sur place m'a informé du départ d'un bateau, le soir du 28 mai 2017. Le trajet coûtait 3000 dollars. Je mettais à nouveau mon sort entre les mains d'un inconnu. Je franchissais à nouveau une frontière par une voie détournée.

« Je savais d'où je partais. Je ne savais pas où mes pas me conduiraient. »

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch

Abonnement:

20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Ont également collaboré à ce numéro

Marie Rigal Leblanc, Philippe Rekacewicz,
Nicole Eckmann Lévy, Mélissa Llorens,
Laura Affolter, Olivia Zufferey, Hani Abbas (illustration)

Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Alexandra Ilic (FR)
Geneviève Lévine (VS)

Rédactrice responsable

Sophie Malka

Chargés de projet

Giada de Coulon
Comptoir des médias
Anouk Piraud
Migr'asile (écoles)

Stagiaires

Joyce Bitzberger
Maëva Villard

Correctrice

Catherine Forster
Sophie Lanfranchi

Conception graphique

Kaliata/l-artichaut

Mise en pages

Jennifer /l-artichaut

COMMANDER LA BD « APRÈS L'ARRIVÉE »



«Après l'arrivée», réalisée par le dessinateur HERJI et la journaliste Julie Eigenmann, a été publiée comme édition spéciale de la revue Vivre Ensemble en décembre 2017. Elle raconte une histoire d'accueil. Comment 33 réfugiés, débarquant du jour au lendemain de la jungle de Calais, s'inscrivent dans le récit d'une commune de Savoie et de ses habitants.

TARIF**– 10 francs l'exemplaire**

Pour les grands nombres ou les distributions en classe, contacter vivre.ensemble@asile.ch

– 20 frs avec abonnement d'un an à la revue Vivre Ensemble

À commander via notre formulaire en ligne ou auprès de documentation@asile.ch

Le premier épisode de la BD ci-contre *Témoignage d'un jeune Afghan. De l'Afghanistan à la Suisse*, réalisé par Olivia Zufferey, a été publié dans l'édition de juin de la revue Vivre Ensemble (VE 168 /juin 2018).

LES RÉFUGIÉS AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC DÉFIS ET ENJEUX DE LA COMMUNICATION EN MATIÈRE D'ASILE

Ateliers & Table ronde, Mardi 2 octobre 2018, Université de Neuchâtel



16-18 h
Ateliers pour
les journalistes
Communiquer dans
le domaine de l'asile
en Suisse. Éthique
et stéréotypes.

Sur inscription
[Faculté des sciences
économiques, rue A-L Breguet 2,
salles 3.414 et 3.416]

Statistiques et discours
officiels. Terminologies
complexes et automatismes
lexicaux. Outils et réflexions
sur les défis journalistiques
actuels pour parler d'asile.

VIVRE
ENSEMBLE

18 h 30-19 h 45
Table ronde publique
[Bâtiment principal,
av. du 1^{er} Mars 26, Aula C46]

Avec **Serge Gamma**, chef
du service des migrations
de Neuchâtel, **Céline Maye**,
cheffe du Service de
la cohésion multiculturelle
de Neuchâtel, **Joëlle Moret**,
responsable du transfert de
connaissance pour le NCCR ;
Gabriel de Weck, rédacteur
en chef des radios BNJ FM.
Modération :
Emmanuelle Hazan, journaliste,
membre de Vivre Ensemble.

19 h 45
Apéritif offert

Événement organisé
par Vivre Ensemble
en partenariat
avec le Service
de la cohésion
multiculturelle du
canton de Neuchâtel
et l'Université
de Neuchâtel.

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
unine
UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Plus d'information sur
asile.ch/agenda

ASILE.CH